

NOTE D'INFORMATION

À Paris
12 janvier 2024

DIALOGUE SOCIAL DGSCGC

Jeux olympiques et paralympiques (JOP) : nouvelles précisions

M. Julien Marion, directeur général de la Sécurité civile et de la gestion des crises, recevait le 9 février les OS afin d'apporter des éléments complémentaires sur le dispositif JOP et les sollicitations auprès des SDIS.

Dans le respect de la gouvernance des SDIS et des règles de temps de travail, les SPP vont être mobilisés.

LES CHIFFRES

- 23 colonnes préventives FDF

JOP :

- Paris : POJ BSPP + 4 sis (grande couronne) 3450 SPP, intra-zonal (450 et 1040 SP)
- Renfort des autres zones : 60 SP DOM sur paris, 600 à 715 SP en renfort
- Entre 1050 et 1750 SP en tout sur paris

NRBC :

- 235 SP pour l'ensemble d'un risque (stade de foot)
- 13 en France donc 13 colonnes NRBC en même temps
- Entre 1880 et 3000 SP en renfort

Au total, entre 3000 et 4800 SP pour l'ensemble des sites en France et en Polynésie
31000 SP de POJ en moyenne journalier

ORGANISATION

- Temps de travail équivalent au temps de repos,
- Surdimensionnement du nombre de personnes sur paris, 6j présence et 1 j de trajet,
- Trajet SNCF, logistique : hébergement individuel (appartement, CROUS), repas en commun.

FINANCEMENT ET SOUTIEN DES SDIS

L'Etat assume pleinement ses sollicitations et sera en appui financier pour les SDIS. Un ordre national JOP va être publié et des conventions seront établies entre l'Etat et les SIS.

Les SP bénéficieront d'une indemnité équivalente à celle des FSI (police et gendarme) et la DGSCGC va prendre un acte réglementaire qui permettra à l'Etat de subventionner les SIS.

REMARQUES FAITES PAR LA CFDT

- Respect de l'ordre national sur les règles de repos de sécurité pour les SPP et donc des 48h hebdomadaires.
- Rappeler les règles liées à l'IMO et aux modalités de décompte de temps de travail (interdiction de dépasser les 2256h). Comment des SDIS peuvent ils retirer les vacances aux agents alors qu'ils effectuent 1128h dans le semestre ?
- Prime de découchage
- Prime pour les gardes d'enfants
- Respect des PO NRBC dans les SIS au regard de la sollicitation nationale
- Certains SDIS demandent aux SPP et PATS de faire 96h par semaine
- Comment les congés reportés seront-ils indemnisés ?

Le directeur propose dorénavant une réunion de calage tous les quinze jours.

La CFDT s'engagera auprès de tous les acteurs pour faire entendre ses propositions.